



**SAGE "Vézère - Corrèze"**  
**Bilan d'activités 2017**  
**de la structure porteuse**



AGENCE DE L'EAU  
**ADOUR-GARONNE**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**

## **Sommaire**

1. le contexte.....	3
2. les moyens affectés à l'animation du SAGE.....	3
3. les objectifs .....	4
4. le groupe de travail provisoire.....	4
5. Réunion de la Commission Locale de l'Eau.....	4
6. Élaboration de l'état initial .....	5
7. Récapitulatif des rencontres et réunions .....	6
8. Bilan financier de la mission d'animation .....	7
9. Objectifs de l'année 2018 .....	7

## **1. Le contexte**

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Vézère-Corrèze" a été fixé par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2015, il concerne une superficie de 3 730 km<sup>2</sup>, 210 000 habitants, une région, trois départements et 241 communes.

La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a été fixée par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2016.

La CLE du SAGE "Vézère-Corrèze" a été officiellement installée lors de la séance du 16 décembre 2016, au cours de laquelle Madame Nathalie FONTALIRAN (Présidente du Syndicat Mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne) a été élue Présidente de la CLE et le Conseil départemental de la Corrèze a été désigné comme structure porteuse du SAGE.

Le SAGE Vézère Corrèze est ainsi dans sa phase d'élaboration. Le travail d'établissement de l'état des lieux démarre par la définition de l'état initial du territoire. La mise en œuvre de la collecte et de l'analyse des données est un préalable indispensable aux futurs travaux et réflexions de la Commission Locale de l'Eau.

## **2. Les moyens affectés à l'animation du SAGE**

Le Conseil départemental de la Corrèze, structure porteuse du SAGE, mobilise une équipe d'animation au sein de son service Environnement (Direction du Développement des Territoires).

Cette cellule est chargée :

- d'animer,
- coordonner la concertation, notamment dans le cadre des réunions de CLE, bureau et groupes thématiques,
- de rédiger les différents documents nécessaires à l'élaboration du SAGE,
- de piloter les études du SAGE,
- et de développer la communication autour du SAGE Vézère-Corrèze.

L'équipe projet se compose de :

- 1 technicien animateur pour 60% ETP,
- 1 technicien co-animateur pour 50% ETP,
- 1 ingénieur en appui pour 30% ETP,
- 1 secrétaire pour 30% ETP,
- Le directeur du développement des territoires pour 5% ETP.

D'autres directions du Département viennent en appui de la cellule d'animation, notamment :

- la Direction de la Modernisation et des Moyens : 1 référent pour 10% ETP,
- la Direction de la Communication : 1 référent pour 10% ETP,
- la Direction des Affaires Générales et des Assemblées, le service Juridique peuvent également être sollicité ponctuellement pour mener à bien ce projet.
- 

### **3. Les objectifs**

Lors de la séance d'installation de la CLE de décembre 2016, les objectifs de travail pour 2017 ont été définis, à savoir :

- réunir le groupe de travail provisoire,
- élaborer et adopter les règles de fonctionnement de la CLE,
- constituer le bureau de la CLE,
- définir une méthodologie de travail,
- démarrer le travail de collecte des données de l'état initial.

### **4. Le groupe de travail provisoire**

Lors de sa première séance, la Commission Locale de l'Eau a décidé de constituer un groupe de travail provisoire pour définir notamment les futures règles de fonctionnement de la CLE.

La cellule d'animation du Conseil départemental de la Corrèze a réuni le groupe de travail provisoire le 31 mars (cf Annexe 1) afin d'établir un projet de règles de fonctionnement qui a été ensuite soumis au vote de la Commission Locale de l'Eau lors de sa séance du mois de juin.

### **5. Réunion de la Commission Locale de l'Eau**

La seconde séance de la Commission Locale de l'Eau s'est tenue le 29 juin à St Pantaléon de Larche (19) au cours de laquelle ont été élus les vice-présidents et ont été désignés les membres du bureau. Il a également été adopté les règles de fonctionnement de la CLE et la constitution de groupes de travail thématiques (cf. Annexe 2). Cette séance a été l'occasion de présenter une méthodologie et un calendrier de travail.

A noter qu'un arrêté préfectoral modifiant la composition de la CLE a été pris en date du 28 septembre, intégrant le Comité Régional de Canoë Kayak et la communauté d'agglomération Tulle agglo.

## **6. Élaboration de l'état initial**

La première étape de collecte des données a été organisée avec les services de l'État, en charge de transmettre le "porter à connaissance". Ses derniers éléments ont été transmis fin septembre. Par ailleurs, la constitution et l'organisation d'une base de données relatives au territoire du SAGE est indispensable pour synthétiser et analyser l'ensemble des paramètres recueillis. Cette base permettra également d'établir une cartographie complète et indispensable au travail de la CLE.

Le Département ne disposant pas des moyens spécifiques pour collecter, gérer et exploiter une base de données de type "SAGE" et d'un système d'information géographique associé, il a été décidé de passer un marché avec un prestataire externe pour réaliser cette partie. L'équipe d'animation a été en charge de l'élaboration des pièces de ce marché de prestation. La consultation lancée fin 2017 n'a pas permis de retenir un prestataire. Une seconde consultation est envisagée début 2018.

Par ailleurs, au cours du second semestre, des premières rencontres avec plusieurs partenaires institutionnels ont été organisées (Agence de l'Eau, CD 24, SATESE 24,...).

La rédaction du rapport provisoire d'état initial, réalisée en interne par l'équipe d'animation, a été amorcée.

## 7. Récapitulatif des rencontres et réunions

6 mars	Première rencontre entre Mme FONTALIRAN, Présidente de la CLE et Mme ROME, Vice-présidente du Département afin de préciser l'organisation à mettre en place pour assurer les missions d'animation confiées au Département ainsi que les étapes amont à la tenue d'une prochaine réunion de la CLE.
31 mars	Réunion du groupe de travail provisoire sous la Présidence de Mme FONTALIRAN, pour la préparation de la réunion de la CLE en juin. (Brive).
29 juin	Réunion de la CLE du SAGE, sous la Présidence de Mme FONTALIRAN à St Pantaléon de Larche (19).  
11 octobre	Journée d'étude sur les économies en eau en irrigation agricole organisée par l'Agence de l'eau Adour Garonne (Toulouse)
20 octobre	Rencontre des animateurs de SAGE du bassin Adour-Garonne (Le Teich).
26 octobre	Point sur les pressions des eaux usées domestiques sur le département 19 organisé par l'Agence de l'eau Adour Garonne (délégation de Brive).
14 novembre	Rencontre avec les services de l'Agence de l'eau Adour Garonne (délégation de Brive). - point sur les thématiques AEP, assainissement et GEMAPI avec les services en charge du territoire du SAGE en Dordogne.
23 novembre	Réunion du réseau d'animateurs de SAGE organisée par l'Agence de l'eau Adour Garonne (Toulouse)
11 décembre	Point sur les pressions des eaux usées domestiques sur le département 24 organisé par l'Agence de l'eau Adour Garonne (délégation de Brive).

## **8. Bilan financier de la mission d'animation**

- Cf. Tableau bilan financier en Annexes

## **9. Objectifs de l'année 2018**

- Relance de la consultation du marché de prestation " base de données SIG"
- Définition et validation d'un planning de travail pour 2018
- Poursuite de la rédaction du rapport provisoire de l'état initial du bassin de la Vézère
- Réunions du bureau et de la CLE
- Réunions des groupes thématiques